



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23108838



09 AOÛT 2023

Greffé

N° d'entreprise : **0452 580 521**

Nom

(en entier) : **EURO REGISTER**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Verkruids 60 à 4681 Hermalle-Sous-Argenteau**

Objet de l'acte : Démission et nomination

Procès verbal du conseil d'administration du 31 mars 2023 :

Resolutions

1. Le conseil d'administration prend acte de la démission au 31 mars 2023 de SBDS CONSULTING, agissant par l'intermédiaire de son représentant permanent Monsieur Erik VAN GOETHEM, en sa qualité de directeur général mandaté.

2. En remplacement, le conseil d'administration appelle Monsieur Didier BONDIL aux fonctions de directeur de général pour une période indéterminée à partir du 1 avril 2023.

3. Pour assurer la gestion journalière, le conseil confirme les pouvoirs confiés à Monsieur Antonio MONTAGNINO, domicilié Rue du Sabotier n°29 à 5340 Faulx-les-Tombes.

Sont considérés comme actes de gestion journalière:

- signer la correspondance journalière, les documents officiels d'importation et exportation, les connaissements, les factures, les documents requis pour la gestion journalière de la société;
- faire des offres aux clients et conclure des accords commerciaux, en conformité avec les affaires de la société;
- recevoir tous montants dus à la société sur les affaires traitées par elle-même ou par son intermédiaire et en donner quittance et décharge;
- payer toutes dettes légalement contractées par la société pour un montant maximum de 10.000 euros ;
- payer tous montants dus par la société résultant de l'activité de la société et en obtenir quittance et décharge pour un montant maximum de 10.000 euros;
- signer des ordres et contrats d'achat d'une durée ne dépassant pas une année ou une valeur de 10.000 euros pour l'achat de matériel et de fournitures de bureau destinés à l'activité du bureau de la société, dans la limite des budgets annuels arrêtés avec la société mère;
- signer avec le directeur général des ordres et contrats d'achat dépassant une année ou une valeur de 10.000 euros pour l'achat de matériel et de fournitures de bureau destinés à l'activité du bureau de la société, dans la limite des budgets annuels arrêtés avec la société mère;
- engager et congédier des ouvriers de production;
- représenter la société dans ses rapports avec tous les services gouvernementaux en Belgique, y compris les chemins de fer, les services de poste, des chèques postaux, des téléphones et télégraphes, l'Office de sécurité sociale, les services des pensions, la douane, l'administration des contributions et les autres services du gouvernement national, des provinces et des communes;
- représenter la société en justice;
- effectuer les mouvements et opérations sur les comptes bancaires de la société en

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/08/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/08/2023 - Annexes du Moniteur belge

exécution des pouvoirs qui précèdent ou d'autres pouvoirs de gestion journalière de la société pour un montant maximum de 10.000 euros;

L'ensemble de ces dispositions s'inscrivent dans la cadre de la stratégie générale définie par la maison mère, et s'agissant des dépenses et investissements engagés, dans le cadre des budgets arrêtés annuellement avec la société mère.

Mr Erik VAN GOETHEM
Représentant permanent

Mr Antonio MONTAGNINO
Délégué à la gestion journalière

Stanislas LACROIX
Administrateur

Pierre-Yves ROLLET
Administrateur

Déposés en même temps :

- PV du 31/03/2023
- Procuration en faveur de l'ASBL UCM Guichet d'Entreprises représentée par Madame FALZONE Mirella